

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 21 Juillet à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VIODRIN Jérôme, M. LE PAGE Clément, Mme CALLSEN Marie Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno, M LE PAGE Clément à Mme LEBLANC Florence, M MOULIN Bernard à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, Mme PONCET Sylvie à M VALORGE René, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : M PALLUET Dominique, (Sevelinges)

N°2022/N°131

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DANS LE CADRE L'APD DE LA SCENOGRAPHIE DE LA PENICHE MUSEE

Monsieur le Président rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'Atelier du Ginkgo, en cotraitance avec Inclusit Design, en juillet 2017 pour la requalification du Muséo'Parc du Marinier pour deux tranches de travaux : réaménagement du parc extérieur (380 000 € HT) et scénographie de la péniche musée (60 000 € HT). Coût du marché de maîtrise d'œuvre 31 570 € HT.

Les travaux extérieurs du Parc ont été réalisés en 2019 et se sont montés à 433 020 € (des intempéries ont nécessité de reprendre l'engazonnement et des vestiaires ont été aménagés dans le bâtiment VNF). En parallèle, des financements plus importants ont été accordés : 300 000 € de l'Europe et 100 000 € de la Région c'est pourquoi par délibération du 23/01/2020 le programme a été réajusté pour le porter à 538 020 € HT : tranche 1 : 433 020 € tranche 2 : 67 000 € + honoraires : 38 000 €.

La scénographie de la péniche musée a pris du retard dans sa réalisation dû à la crise sanitaire et au travail important de recherche documentaire à réaliser en amont. Aujourd'hui, l'APD de la scénographie fait ressortir un budget prévisionnel de 67 000 € HT + 12 000 € pour une option interactive soit un cout total de 79 000 € HT.

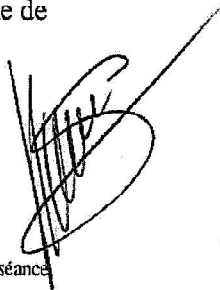
En parallèle, il sera nécessaire de conduire des travaux liés à la structure de la péniche : changement climatisation, reprise des portes, du parquet, petits travaux de peinture et d'électricité : un budget de 8 300 € HT a été voté au budget cette année, mais des devis demeurent en attente (leur réflexion était liée à l'avancée de l'APD qui vient d'être rendu).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à valider l'Avant-Projet Définitif de la scénographie de la péniche musée pour un montant prévisionnel de 79 000 € HT.

- Autorise le Président à signer les marchés correspondants nécessaires dans la limite d'un montant HT de 79 000 €.
- Dit que les dépenses sont prévues en investissement au budget principal.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de
M Dominique PALLUET

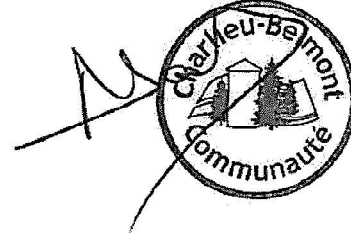


Ainsi fait et délibéré, à Briennon
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé le Président et le secrétaire de séance

Délibération rendue exécutoire par publication sur le site
internet de la collectivité à compter du **26 JUIL. 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220721-N2022-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022